

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE  
33, RUE DE LA LAUZIÈRE  
05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 25

Procurations : 4

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2021/2/13

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 7 avril 2021.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;  
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;  
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

**Objet : Approbation du compte administratif du budget ordures ménagères 2020**

Le président quitte la séance,  
Le conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le compte administratif 2020 du budget des ordures ménagères,  
Sur le rapport de Monsieur Francis CESTER,  
Après en avoir délibéré,  
Prend acte des résultats de l'exercice 2021 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**En section d'exploitation**

Recettes d'exploitation 2020	1 213 795,02 €
Dépenses d'exploitation 2020	1 131 790,09 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>82 004,93 €</b>
Résultat antérieur reporté	319 008,96 €
<b>Soit un résultat de clôture 2020</b>	<b>401 013,89 €</b>

**En section d'investissement**

Recettes d'investissement 2020	574 665,39 €
Dépenses d'investissement 2020	216 244,87 €
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>358 420,52 €</b>
Résultat antérieur reporté	15 436,52 €
<b>Soit un résultat de clôture 2020 avant RAR</b>	<b>373 857,04 €</b>
Balance des restes à réaliser nets (RAR nets)	-528 335,13 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>154 478,09 €</b>

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte administratif du budget des ordures ménagères au titre de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 avril 2021  
Et de la publication, le 20 avril 2021

Monsieur le vice-président,

Francis CESTER.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*